APRES LES « GILETS JAUNES »

*En dépit de ses incohérences et maintenant de son essoufflement, voire de ses dérives[1], **le mouvement des « gilets jaunes » a constitué un moment important, voire essentiel, de la vie politique hexagonale**. Et ceci à la fois par son ampleur et par la nature fondamentale des questionnements qu'il a fait surgir, bien davantage que par les réponses qu'il a tenté d'apporter.*

Des leçons doivent en être tirées.

Manifestement le pouvoir ne paraît pas vraiment disposé à changer de cap, bien décidé qu'il est à rester dans le cadre du « système »,en tout cas de son programme électoral soit disant légitimé par son succès aux élections de 2017, pourtant inapte à répondre aux questions que le mouvement a posées.

Quelles sont ces questions ? Comment les appréhender ? Qu'en est-il du point de vue de la réalité occitane ?

Si l'on retient l'analyse d'une fracture sociétale conjuguant un fracture sociale, une fracture territoriale et une fracture démocratique combinées, il convient d'essayer d'y répondre en partant de l'aspect le plus central. A notre point de vue c'est la dernière de ces trois composantes qui est la plus déterminante. Pourquoi ?

*Globalement la révolte en question manifeste d'abord un profond ressentiment des classes populaires/moyennes envers les « élites » auxquelles elles reprochent de ne pas comprendre leurs difficultés, d'être complètement déconnectées de leurs réalités. Cette prétendue inaptitude à « comprendre » tient moins à une déconnexion entre les élites et le « peuple » qu'à un dysfonctionnement profond du système démocratique : la démocratie ne fonctionne plus aujourd'hui que de manière formelle. En effet, en dépit du respect plus ou moins avéré des procédures démocratiques[2], les élus du peuple dans le système représentatif ne disposent plus (à supposer qu'ils le veuillent, ce qui est sans doute loin d'être toujours le cas …), à quelque niveau que ce soit, d'un véritable pouvoir de décision, donc de la capacité à apporter les réponses adaptées aux aspirations de leurs citoyens (tout au moins à celles qu'ils sont censés avoir prises en compte au moment du débat électoral). Et il y a loin du respect de leurs aspirations à… **l'injonction néolibérale de l'indispensable adaptation à la « modernité » de la globalisation**. (la « gouvernance »* c/ *la démocratie)*
A cela s'ajoutent, dans un système aussi centralisé, l'impossible prise en compte de la diversité des situations qui aboutit à des politiques ne répondant qu'aux intérêts de certains -populations comme territoires -(ceux qui sont jugés les plus dignes, les « premiers de cordée » par exemple, les territoires métropolitains…) ; s'y ajoute aussi l'éloignement du « pouvoir » qui finit par le rendre suspect sans qu'il soit besoin d'y ajouter des forfaitures, prises illégales d'intérêts ou autres malversations plus ou moins établies (d'où la relative compréhension à l'égard des élus locaux).
Et il faudrait tenir compte encore des blocages inhérents aux options privilégiées depuis longtemps en matière électorale, à commencer par le choix très largement prépondérant du scrutin majoritaire…sans oublier le comportement du corps électoral lui-même qui ne veut entendre dans les débats électoraux que des promesses pour un avenir plus ou moins radieux. Ainsi le veut le jeu

---

[1] Certaines de ces dérives (l'antisémitisme, notamment, mais aussi la violence…) lui sont imputées souvent même si rien n'indique qu'elles lui soient intrinsèques, sauf à considérer que son caractère « spontané » les présuppose.
[2] L'insuffisante présence du scrutin proportionnel p.ex.

*de la démocratie, tel que Tocqueville l'avait prédit. Mais cette **« fatigue démocratique »** est désormais grosse de sombres perspectives qu'il conviendrait de s'attacher à éviter…*
Ce sont, au fond, ces dérives ou déficiences intrinsèques du système démocratique dans sa phase actuelle que remet en cause le mouvement des gilets jaunes en réclamant une démocratie directe (via le RIC), la seule qui , à leurs yeux, soit en mesure de répondre à leurs demandes de plus de justice sociale et fiscale.

Et leur revendication d'une démocratie différente, ils la posent dans le seul cadre institutionnel qui leur paraît « naturel », tant l'idéologie est forte en la matière : le cadre d'un État centralisé dans lequel le pouvoir est concentré entre les mains d'un seul personnage depuis la Vème République : son président ! C'est principalement ce qui explique que, partout, et même en Bretagne, « le régionalisme ne branche pas les gilets jaunes

Bretagne. Le régionalisme ne branche pas les gilets jaunes

11 février 2019, **René Perez,** 1 004 Vues, in <Bretagne-Bretons-fr>

Même en Bretagne, le régionalisme et le renforcement des instances régionales ne figurent nulle part dans l'abondant catalogue des revendications exposées depuis près de trois mois. Quand une délégation des gilets jaunes a été reçue à la préfecture de région, à Rennes, elle a exposé des revendications autour du pouvoir d'achat, de la fiscalité, des taxes liées à l'énergie, le retour de l'ISF, la suppression du CICE, l'instauration du référendum d'initiative populaire… Pas un mot sur un renforcement des pouvoirs régionaux. Si l'on fait un petit tour du côté des réunions publiques du grand débat, le résultat n'est pas beaucoup plus probant. Le régionalisme est quasiment toujours absent.

La première raison, c'est probablement parce que les gilets jaunes considèrent que dans la verticalité ambiante, les réponses sont à Paris. Et c'est de là-bas qu'elles sont attendues, quand on parle de pouvoir d'achat, de fiscalité ou du RIP.

Mais l'autre raison, moins perceptible mais plus préoccupante, c'est que chez les gilets jaunes et bien au delà d'eux, on ne semble plus compter sur les élus régionaux pour régler des problèmes. Donc inutile de renforcer leurs pouvoirs.

On touche du doigt l'une des grandes problématiques révélées par ce conflit : la crise de la représentativité. Autrement dit la perte de confiance des administrés envers leurs élus. Pour une démocratie représentative comme la nôtre, ce n'est pas un constat très rassurant.

Il nous revient dès lors de montrer ce que peut apporter l'approche « régionaliste » (pour nous « occitaniste ») aux questionnements portés par le soulèvement des gilets jaunes ; car ce mouvement a permis de mettre en évidence un certain nombre des problèmes fondamentaux de la République.
Il est remarquable en effet que nous ayons là une des rares fois où, dans l'histoire de la République, la question est posée du dysfonctionnement démocratique, qui plus est, accompagnée de revendications institutionnelles, notamment celle du Référendum d'Initiative Citoyenne (RIC).

Nous qui nous battons pour plus de démocratie et avons du mal à nous faire entendre en mettant l'accent sur les questions institutionnelles, nous ne pouvons pas ne pas être interpellés !

Nous devons même considérer que nous sommes, non pas les seuls, mais au moins parmi les mieux placés pour apporter les meilleurs éléments de réponse aux préoccupations qui se font jour pour une bonne partie de la population, en Occitanie comme ailleurs. A condition toutefois qu'au delà des analyses et même des propositions formulées nous trouvions les moyens de faire entendre celles-ci dans un cercle beaucoup plus large que celui qui nous a été réservé jusqu'ici.

Car la contribution régionalo-fédéraliste est aujourd'hui essentielle face à l'urgence de la nécessaire refondation démocratique !

Cette refondation démocratique est un facteur fondamental du combat contre tous les extrémismes et en particulier contre l'extrême droite en progression, dans l'Hexagone comme ailleurs en Europe. Serions-nous, en effet, assurés de l'impossibilité d'un scénario à l'italienne ? Le populisme n'apparaît pas sans raisons ; le dénoncer sans s'attaquer aux racines du mal - au besoin par un front uni, selon naguère l'attitude d'une gauche « bien-pensante », ou encore en le désignant comme son adversaire principal, comme le fait le président Macron aujourd'hui - n'écarte en rien pour demain le risque de sa victoire éventuelle et du repliement l'accompagnant.

Pour nous, à l'opposé d'un quelconque repliement « régional/territorial », la refondation passe par la mise en place d'une ***démocratie et d'une responsabilité de proximité****, elles-mêmes véritablement* ***articulées avec une démocratie élargie à l'échelle hexagonale et européenne****.* ***Articuler la question politique des territoires, c'est à dire celle de la démocratie « territoriale », avec celle de la démocratie « citoyenne », sans oublier la démarche participative est la voie permettant de combiner, grâce à la prise en compte de la diversité des intérêts en présence, le « local » et le « global », le particulier et l'universel.***

Apporter plus de justice et d'égalité (1), tout en assurant l'indispensable transition énergétique(2) suppose des évolutions institutionnelles importantes ayant pour objet de conforter cette double approche(3) ; sans oublier la perspective européenne (4) et en mettant l'accent sur les points les plus saillants de réalité occitane (5).

1 – Égalité/ justice en faveur des populations de tous les territoires

Indépendamment des mesures générales de suppression de la CSG sur les retraites, de l'indexation des retraites sur le niveau des salaires, de la revalorisation du Smic…des mesures adaptées au vécu dans les territoires sont nécessaires, sachant que la prise en compte de leur diversité est indispensable : l'égalité formelle ne peut assurer une égalité réelle.
La disparition de services publics (ou leur éloignement) dans les territoires n'y a pas la même incidence qu'en milieu urbain : ainsi de la suppression d'un école, d'un bureau de poste, d'une gare... Et de même pour les difficultés d'accès au numérique ou à la téléphonie mobile de haut débit. Tout cela se solde dans les territoires défavorisés par des difficultés qui en condamnent les populations à des atteintes à leur pouvoir d'achat.

Nous souhaitons :

- *La* ***révision des politiques en matière de services publics*** *tenant compte des spécificités des territoires (critères adaptés d'ouverture/fermeture des services) ;*
- *Des mesures favorisant la* ***relocalisation des activités économiques*** *de manière à limiter leur concentration dans les grandes zones urbaines et par là-même les besoins de déplacement des personnes résidant dans les territoires aujourd'hui défavorisés ; pour cela,*

*au besoin, une fiscalité adaptée doit être instaurée : nous pourrions proposer un **taux différencié de TVA** au bénéfice des entreprises implantées dans les zones en déprise économique (ou soumises à une concurrence inégale de la part de celles installées dans les zones plus favorisées profitant de leur ancrage local) : cette fiscalité différenciée existe déjà en France (Corse, p.ex. ;) et en Europe ;*

- ***L'application différenciée des mesures de transition environnementale** : fiscalité notamment -taxe carbone, sous toutes ses formes- dans les territoires dépourvus de moyens de remplacement (absence de transports collectifs…).*

2 - Transition écologique/environnementale :

Celle-ci doit faire l'objet de mesures fiscales incitatives mais pas seulement.

***La fiscalité écologique** n'est pas à écarter d'emblée. Mais elle doit être correctement pensée, de manière à ne pas être uniquement punitive, mais pleinement incitative.*

- *Elle **ne peut pas être additionnelle** : chaque taxe répondant à une finalité écologique doit au moment même où elle est instituée être « compensée » soit par la disparition/diminution d'une autre taxe, soit par des aides venant la rendre supportable chez les plus défavorisés.*
- *La fiscalité écologique doit aussi **être adaptée à la réalité des territoires** (cf. ci-dessus) : **l'écotaxe sur les transports** doit être généralisée car elle est un moyen, en pénalisant tous les transports polluants, de lutter pour une relocalisation de l'activité économique de production ; mais pourquoi et comment la justifier dans les territoires dépourvus d'infrastructures de transports adéquates (réseau et fret ferroviaires) et pour lesquels n'existe aucune perspective de les mettre en place, au risque de les condamner à une forme de pénalisation touchant à la fois les productions qu'ils engendrent et les entrants dont ils ont besoin, dans les deux cas en leur imposant des conditions de concurrence inégale**. Une adaptation s'impose**.*

*La transition écologique ne peut pas reposer seulement sur des incitations fiscales. Une **politique d'incitations positives (aides/subventions à l'investissement) doit impérativement les accompagner. Cela suppose une politique d'envergure, à l'échelle hexagonale et européenne**, à la définition de laquelle les territoires soient associés. Il faut là encore prendre en compte et les réalités sociales des territoires, leurs réalités économiques et environnementales : le développement des énergies alternatives doit évidemment s'adapter à ces réalités et les populations de certains territoires ne peuvent être considérés comme devant supporter la charge du développement de ces énergies au bénéfice d'activités implantées ailleurs. Ceci suppose évidemment le choix de productions énergétiques renouvelables de proximité.*

3- Des mesures institutionnelles garantissant la possibilité de mettre en œuvre de telles mesures.

Les institutions ne sont jamais neutres. Or le système politique en France, de par la centralisation qui le caractérise , renforcée par le présidentialisme de la Ve République, induit une vision uniformisatrice des mesures politiques que l'on tente de justifier par la soi-disant égalité républicaine. En réalité l'égalité vraie ne consiste pas à traiter de la même manière ce qui est différent -tout au moins en matière socio-économique- mais à appréhender de manière spécifique ce qui est particulier.
Il convient donc que les règles et les institutions permettent la prise en compte des situations particulières de manière à leur apporter des traitements politiques adaptées. Et si, à cet égard, il est indispensable d'instaurer des mesures de démocratie participative largement améliorées ,

celles-ci ne peuvent pas, au niveau central, répondre au souci de prise en considération de la diversité territoriale.
D'un point de vue occitaniste – donc anti-centraliste- nous préconisons plusieurs mesures qui, selon nous, sont de nature à répondre à cette nécessité face aux différentes fractures que les évènements récents ont mises en évidence au sein de la société hexagonale.

Parmi ces mesures :

- *L'approfondissement de la « décentralisation » allant dans certains domaines à une véritable **« dévolution »** pour donner leur pleine autonomie politique aux territoires, c'est à dire la **capacité pour eux de mener les politiques adaptées à leurs besoins**. Cette autonomie politique doit s'appliquer aux territoires les mieux susceptibles de la mettre en œuvre, les régions.*
- *Cette autonomie implique que les régions se voient dotées de **compétences proprement politiques** (pas seulement de gestion), dans les domaines essentiels que sont la politique économique, les transports, la politique énergétique, la politique agricole…sans oublier l'enseignement des langues régionales, donc de l'occitan (la langue, marqueur fort d'identité comme moteur du développement économique, comme le montre surabondamment la géographie économique européenne).*

- *Cette autonomie suppose aussi que les régions se voient accorder **des moyens budgétaires par « dévolution » d'une part importante de la fiscalité d'État** (En France le produit de la fiscalité bénéficie essentiellement à l'État, qui redistribue ou pas), **accompagnée de mécanismes de solidarité**. C'est d'ailleurs le seul moyen de respecter le principe d'autonomie des collectivités territoriales (le contraire de ce que veut faire E. Macron, par exemple avec le remplacement intégral de la taxe d'habitation des communes par une dotation d'État, ou encore avec son prétendu « pacte girondin ») et de responsabiliser les élus dans la gestion des deniers publics.*

- *Cette autonomie, aptitude à mener des politiques adaptées aux besoins des territoires, ne peut fonctionner que **si le territoire régional correspond à une réalité socio-économique, historique, culturelle…**, sans laquelle l'adaptation au territoire ne saurait être assurée (et ceci vaut pour toute les structures territoriales, pour les régions mais aussi pour les intercommunalités..). La taille géographique n'est en rien un gage d'efficacité, bien au contraire ; la solidarité interterritoriale passe par d'autres mécanismes.*

  ***Dès lors la carte des régions instaurée par la réforme de 2015 doit être largement corrigée,** en raison de l'inadéquation des grandes régions aux réalités territoriales.*
  S'y ajoute la « soumission » de fait des territoires aux métropoles, entérinée par les dernières réformes, alors qu'il convient que l'institution régionale puisse avoir une politique d'ensemble qui ne donne pas systématiquement la priorité aux métropoles.

- *L'autonomie régionale doit s'articuler avec une véritable démocratie des territoires à tous les échelons, **une fois pris en compte le principe de subsidiarité.***

  *La **démocratie territoriale**, consacrée dans certaines formes de fédéralisme, consiste 1) à conférer aux institutions territoriales les compétences qu'elles souhaitent pour gérer leur territoire ; c'est le principe de subsidiarité. 2) à leur accorder lorsqu'elles participent à la mise en place de politiques interterritoriales le même poids relatif à chacune (dans les domaines de leurs compétences) <u>indépendamment de leur population</u> : ce sont les <u>territoires qui sont représentés</u> dans les instances qui les regroupent. Ainsi aux États Unis d'Amérique, le Sénat est l'une des deux chambres du Congrès, celle représentant les états*

fédérés, à égalité entre eux (deux représentants par état indépendamment de la taille de chacun), à côté de la Chambre des représentants, au sein de laquelle le nombre de représentants est déterminé selon l'importance de la population. Cette représentation des territoires, indépendante de la population, permet de garantir (dans une mesure non négligeable[3]) que la voix des territoires les moins peuplés soit entendue à égalité avec celle des territoires démographiquement plus importants.

Quelle traduction concrète pour cette « double démocratie » ?

La question se pose chez nous à tous les niveaux d'exercice d'un pouvoir démocratique, local/régional, hexagonal et européen. L'idée générale est la suivante : lorsque l'organe délibérant à un niveau est amené à prendre des décisions intéressant l'ensemble des territoires, il convient d'appliquer le principe de base d'égale représentation des différents territoires.
Tel est le cas, lorsque le Parlement, en France, doit décider sur de telles questions : la priorité doit être accordée au Sénat (représentatif des territoires[4]), par rapport à l'Assemblée nationale (représentative des citoyens[5]) sur les question de politique territoriale ou à incidence territoriale : principes d'aménagement et de solidarité des territoires, p. ex.
La même question se pose à l'intérieur des institutions de coopération intercommunale (entre autres) dans lesquelles des mécanismes devraient garantir l'équité entre les différentes collectivités pour la prise de décision.

4 – La perspective européenne.

A l'heure où se développe le débat sur l'avenir de l'Union Européenne, nous devons plus que jamais rappeler l'importance de la construction européenne face à la mondialisation.
Et nous ne pouvons pas là aussi laisser de côté son déficit démocratique persistant, nous distinguant par là-même du projet macronien. Nous refusons de nous en tenir à l'Europe des États qui va de pair avec la gouvernance a-démocratique, les choix néo-libéraux en matière socio-économique et les politiques territoriales de simple accompagnement.
Dans l'Union européenne aussi la démocratie territoriale doit fonctionner ; d'où notre proposition (avec R&PS) de permettre aux Régions d'Europe dotées de compétences politiques de pouvoir les exercer en participant au processus décisionnel à la place (ou à côté) des États, dans les domaines d'exercice de ces compétences : politiques régionales, transports, politique agricole commune, politique de la pêche…des langues régionales/autochtones…Ceci implique à tout le moins de transformer l'actuel Conseil (des ministres) en ***Sénat des États et des Régions d'Europe*** *dans lequel les États ne siègeraient que pour les questions « régaliennes » ou générales et les Régions pour toutes les questions à incidence territoriale.*

5- La situation occitane

La révolte des Gilets jaunes a été particulièrement marquée dans l'ensemble occitan. A cela rien d'étonnant, tant la réalité sociale et économique y semble plus accentuée qu'ailleurs

---

[3] Il faut aussi tenir compte du jeu des partis politiques.
[4] L'actuelle composition du Sénat est très imparfaite ; elle est censée représenter les différentes strates de collectivités territoriales, avec une priorité aux communes. Dans un système plus « fédéral » le Sénat ne devrait représenter que les Régions, **à égalité entre elles**..
[5] Il s'agit là d'une proposition d'adaptation du système actuel dans lequel l'A.N. l'emporte presque toujours sur le Sénat en cas de désaccord : le Sénat l'emporterait sur les questions de politique territoriale…

- *<u>La réalité socio-économique occitane</u> :*

*Une petite cartographie pour l' illustrer : 1) une carte publiée en 2O15 par l'INSEE sur la base de données fiscales de 2012 ; 2) Une carte élaborée par l'Observatoire des Territoires (Rapport **2018** sur les mobilités résidentielles en France) sur la base de données de 2014.*

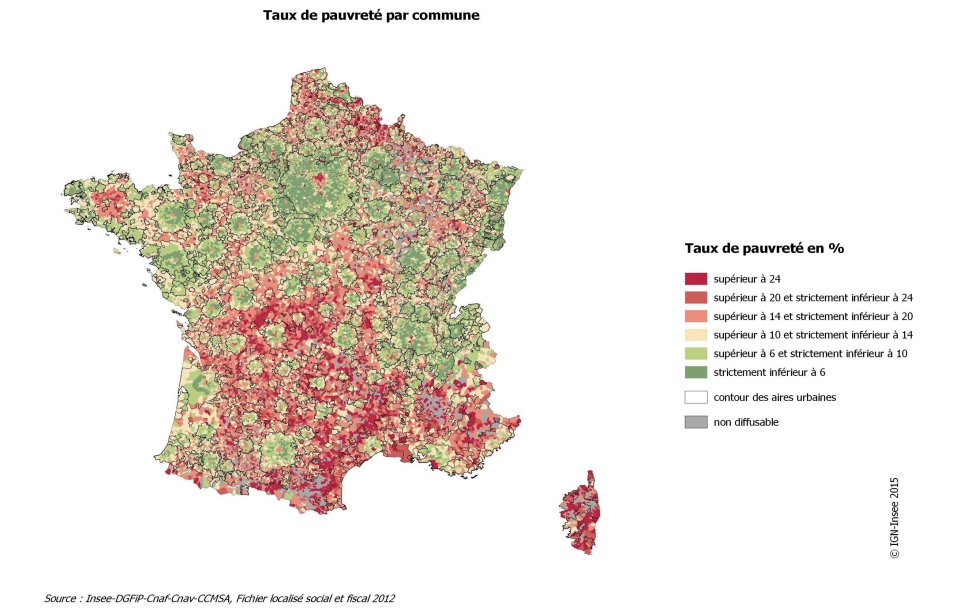

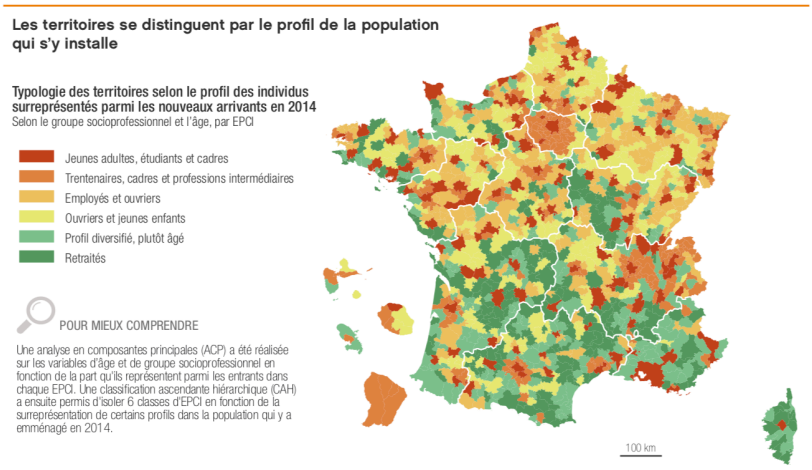

Sur le terrain occitan (« pan-occitan », doit-on inlassablement répéter aujourd'hui), nous devons mettre en avant les propositions présentées ci-dessus de manière générale (Cf.§ 1à 3 ci-dessus) ; mais en insistant sur certains aspects parmi les plus spécifiques. Parmi ceux-ci (sans ordre de priorité) :

- *La question des services publics, en particulier les transports intra-occitans (interrégionaux) notamment nord—sud, les écoles et collèges en milieu rural, le service postal, la téléphonie mobile, l'accès à Internet… (sans oublier une politique pour le commerce de proximité) .*
- *La politique fiscale, notamment celle de la fiscalité territoriale…*
- *La politique de l'urbanisme, du logement, du tourisme …*
- *La question de l'indispensable réforme de l'actuelle carte régionale qui aboutit, dans le domaine occitan, entre autres, à la mise à l'écart de certains territoires inclus dans la*

nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes, à l'hypertrophie d'une « Nouvelle Aquitaine » sans cohérence interne...

- *La question de la langue : pour ce qui est des régions occitanes, une **politique de développement de l'occitan doit être coordonnée à l'échelle pan-occitane**, au besoin par la création d'une institution à statut particulier, à compétence spécialisée .*
  Nous avons, à l'évidence, un besoin urgent d'une véritable politique linguistique. Et pour cela le soutien de notre opinion publique est indispensable. Nous devons donc travailler collectivement sur les moyens de la mobiliser à ce sujet autrement que cela a été fait jusqu'à présent. Autrement dit mettre sur pied une campagne de sensibilisation sous des formes diverses s'adressant à la population, de manière à l'amener à terme à se déterminer.

De segur, lo trabalh manca pas !

11/03/2019

++++++++++++++++++++++++++++++++++

<u>Addendum</u> :

En abordant la question de la revendication linguistique et culturelle, se pose immanquablement celle de la nature de cette revendication : identitaire, multiculturaliste ou autre ?
*Dans toute la littérature politique, globalement opposée en France aux revendications « régionalistes », nous sommes assimilés à des tenants de l'approche multiculturaliste, présentée comme l'**A**rgument fondamental, en raison du communautarisme qu'elle induit, contre les langues et cultures régionales. Une partie de ceux qui, au contraire, y sont favorables se servent de cette approche pour justifier aujourd'hui le respect des identités territoriales. Qu'en est-il exactement ? Faut-il reprendre cette terminologie ou plus généralement celle de la promotion de la diversité culturelle ?*

Le respect de la diversité territoriale - culturelle et linguistique, historique, économique et sociale- que nous défendons n'a rien à voir avec un quelconque multiculturalisme auquel on voudrait l'assimiler et qui en effet ne peut conduire qu'au communautarisme.

***Le multiculturalisme** suppose, <u>sur un même territoire</u>, la reconnaissance de la diversité culturelle pour des <u>communautés séparées</u> ayant, chacune, en tant que groupe, un mode de vie distinct (spécialement une culture, une langue ou une religion...) la conduisant à vivre plus ou moins séparément des autres communautés se trouvant sur ce territoire. Cela aboutit, dans un espace territorial donné, lui-même posé comme « neutre » linguistiquement et culturellement, à voir se nouer des relations interindividuelles au sein de groupes différenciés sur des bases ethniques, religieuses ou autres, qui s'imposent aux individus dans lesquels ceux-ci sont plus ou moins enfermés.*

***La diversité territoriale**, culturelle et linguistique, implique, elle, que sur des territoires dotés d'une culture particulière, les institutions de ces territoires conduisent une politique culturelle et linguistique propre à faire vivre cette culture spécifique **<u>au bénéfice de l'ensemble de leur population</u>**, chacun demeurant libre, à titre individuel, de ses pratiques linguistiques et culturelles.*

*Même si elle suppose la reconnaissance de **particularismes linguistiques et culturels liés à des territoires**, la diversité territoriale s'oppose ainsi au multiculturalisme institutionnalisé, dès lors qu'elle ne consiste qu'à promouvoir et à faire vivre et respecter **les particularismes culturels et linguistiques liés à tout territoire qui en ressent la nécessité et en manifeste la volonté. Cela vaut aussi pour la prise en compte des spécificités socio-économiques***

Quoi de plus normal, sauf à prôner une inacceptable uniformité et, en réalité, de profondes inégalités, sous le couvert de cette uniformité ?

D'ailleurs, refuser la prise en compte de la diversité territoriale au faux prétexte de communautarisme conduirait inévitablement à remettre en cause l'Union Européenne elle-même (ce que, au demeurant ne manquent généralement pas de faire, pour bien d'autres raisons, les tenants de cette remise en cause) : à cette aune-là, en effet, compte tenu de la diversité linguistique des États en Europe (et à l'intérieur des États), la construction européenne respectant cette diversité ne serait rien d'autre que du... communautarisme ! La diversité européenne est la pierre d'angle de l'approfondissement démocratique de l'Union ; elle n'est pas le communautarisme !

*La défense des « identités territoriales » est de surcroît la condition de survie de la diversité culturelle, laquelle est aussi indispensable à l'humanité que la diversité biologique. Et ces identités ne sauraient avoir pour but le repliement sur elles-mêmes sous peine de condamnation inexorable. C'est bien pourquoi elles se situent, dans l'immense majorité des cas, dans une perspective d'ouverture et de participation à des ensembles qui les dépassent, notamment l'ensemble européen. Il est donc nécessaire à cet égard de distinguer les « identités exclusives » qui visent au repliement et les identités d'ouverture et de construction d'un monde nouveau où les identités de domination ne l'emportent pas systématiquement sur toutes les autres. **Les identités territoriales** sont en réalité des **identités d'inclusion dans un monde qui, du fait des constructions étatiques, est très loin de les avoir toujours respectées.***